



**Ministero degli Affari Esteri e della Cooperazione Internazionale
Rappresentanza Permanente d'Italia presso l'Unione Europea**

LETTRE D'INVITATION - INTEGRATION

Objet : Invitation à la procédure négociée pour l'attribution des travaux de réfection de la toiture de la Résidence du Représentant permanent, située Avenue Victoria 27 à Bruxelles – CIG BB5764BD3B – CPV 45454000

***** Veuillez lire attentivement le contenu du présent document *****

En complément de la lettre d'invitation à la procédure négociée visant à l'attribution des travaux de réfection de la toiture de la Résidence du Représentant permanent, située Avenue Victoria 27 à Bruxelles, transmise par la Représentation permanente d'Italie auprès de l'Union européenne à Bruxelles en date du 21 avril 2026, il est communiqué ce qui suit :

L'article 5 – Modalités de présentation de l'offre est modifié comme suit :

5. – Modalités de présentation de l'offre

« DEBUT DE LA NOUVELLE PARTIE »

- 5.1.a Les colis contenant les offres doivent être fermés et scellés et porter comme mention extérieure :
- la mention « *NE PAS OUVRIR : Invitation à la procédure négociée pour l'attribution des travaux de réfection de la toiture de la Résidence du Représentant permanent, située Avenue Victoria 27 à Bruxelles – CIG BB5764BD3B* » ;
 - le nom, le siège social et les coordonnées de l'opérateur économique.

« FIN DE LA NOUVELLE PARTIE »

« DEBUT DE LA SECTION NON MODIFIEE »

5.1 Les plis doivent contenir deux enveloppes, chacune fermée et contresignée sur les rabats ou fermée et cachetée sur les rabats, portant l'indication de l'objet de l'offre, le nom de l'opérateur économique expéditeur ainsi que les mentions suivantes :

- A (Documents administratifs) ;
- B (Offre économique).

5.2 L'acheminement des plis dans les délais impartis relève de la seule responsabilité de l'expéditeur. Le non-respect des modalités de dépôt, des lieux, conditions et procédures indiqués entraînera l'exclusion du soumissionnaire. Les plis concernés ne seront pas ouverts et seront renvoyés à l'opérateur économique.

5.3 Les plis contenant les offres et les documents annexes doivent être reçus au plus tard le 29 mai 2026 à 12h00 selon l'une des modalités suivantes, au choix de l'opérateur économique :

- par voie postale, adressés au Maître d'ouvrage : Représentation Permanente d'Italie auprès de l'UE, Rue du Marteau 9, 1000 Bruxelles ;
- remis en main propre, de 9h00 à 12h00, du lundi au vendredi, au bureau de réception du Maître d'ouvrage, qui délivrera un reçu.

5.4 Aux fins du respect du délai de soumission, seul le cachet de réception apposé par le Maître d'ouvrage sur le pli fait foi.

5.5 Si l'offre et/ou les documents soumis sont signés par un mandataire de l'opérateur économique, des documents appropriés (procuration, délibération, etc.) attestant du pouvoir de signature doivent être fournis.

5.6 L'offre et les documents qui l'accompagnent sont rédigés en langue française. Des traductions de courtoisie en français de documents initialement rédigés en néerlandais ou en allemand sont acceptées.

5.7 Les offres multiples, conditionnelles ou alternatives sont exclues.

5.8 Par la présentation de son offre, l'opérateur économique accepte sans réserve l'ensemble des conditions prévues dans les documents de la procédure.

« FIN DE LA SECTION NON MODIFIEE »

Bruxelles, le 22 avril 2026

Le Responsable unique du projet